

Rhône

Des boissons produites par Orangina à Meyzieu sont aussi polluées aux Pfas

Les résultats des recherches de perfluorés, ces polluants dits éternels, diffusés par l'Agence régionale de santé, ont révélé que l'eau de consommation de 150 000 habitants du Rhône était non conforme. Et le captage d'Orangina Suntory, qui produit divers sodas pour le marché français, n'est pas épargné. L'entreprise implantée dans l'Est lyonnais, à Meyzieu, est contrainte de prendre des mesures.

Vous êtes-vous déjà demandé d'où venait l'eau de votre canette de soda ? Possiblement de la périphérie de Lyon. À Meyzieu, depuis 1971, se trouve l'une des plus grosses usines de fabrication de boissons sucrées appartenant au groupe Suntory Beverage and Food, qui se présente comme leader des boissons aux fruits sur le marché français. Ici, elle emploie 180 personnes et fait sortir de ses lignes de production des millions de litres de boissons aromatisées sous différents formats, essentiellement pour le marché national et notamment la grande distribution.



Orangina Suntory fait sortir de ses lignes de production des millions de litres de boissons aromatisées sous différents formats, essentiellement pour le marché national et notamment la grande distribution. Photo d'illustration Christelle Gaujard - MaxPPP

Une source à Jonage

Des millions de canettes et bouteilles (de 25cl à 1,5L) d'Orangina, de Schweppes, de Pulco ou d'Oasis, sont issues de cette usine... Avant d'y mettre du sucre, des bulles et différents produits, il faut de l'eau. Cette eau provient, à hauteur de 20 % de la production, d'un captage à la source des Noisetiers à Jonage, utilisé pour les boissons Pulco Citronnade et Oasis fruits. Pour le reste, c'est de l'eau du Grand Lyon.

Seuil de qualité dépassé

Le nom de l'entreprise de Meyzieu, l'Européenne d'embouteillage devenue Orangina Suntory, vient d'émerger à l'occasion d'une grande campagne d'analyses, menée par

l'Agence régionale de santé : entre juillet 2022 et décembre 2023, 450 prélèvements et analyses ont été effectués pour mesurer la présence de perfluorés, ou Pfas, dans l'eau destinée à la consommation des habitants de la région. Les résultats ont été communiqués lundi 15 janvier. Sans surprise, dans une trentaine de communes autour de Lyon, l'eau destinée à la consommation contient des Pfas en trop grande quantité au regard des normes. Conséquence de la proximité avec les entreprises implantées dans la vallée de la chimie et identifiées comme étant à l'origine des rejets de Pfas.

L'eau de la source des Noisetiers, basée à Jonage, est aussi concernée, classée non con-

forme. On y a trouvé des teneurs en perfluorés légèrement au-dessus de la limite de qualité lors de plusieurs contrôles. Ce seuil, qui sera systématiquement contrôlé à partir de janvier 2026, ne conduit pas pour l'instant à des restrictions en cas de dépassement, mais contraint l'exploitant à prendre des mesures.

Un traitement à base de charbons actifs

Orangina Suntory a donc dû soumettre un plan d'actions, validé par les autorités le 20 décembre 2023. Il consiste en la mise en place d'un système de filtration par charbons actifs, « avec une mise en œuvre progressive et finalisée avant fin janvier ».

Depuis que ces analyses ont

livré leurs résultats – inédits selon Suntory – l'entreprise assure avoir « conduit des tests sur (ses) produits finis alors que l'eau révélait des traces juste au-dessus de la limite de qualité » et affirme que celles-ci n'apparaissent pas dans (ses) produits finis.

L'entreprise précise que « la qualité de l'eau est suivie selon un plan établi par les Autorités (gestion par arrêté préfectoral et suivi par l'ARS) avec des analyses réalisées par un laboratoire d'État accrédité [...]. Aucune autre substance n'a été trouvée parmi les centaines de molécules couvertes par les plans de l'ARS ». Elle assure par ailleurs, que sa politique qualité « intègre des analyses régulières quotidiennes pour

garantir la parfaite qualité de (son) eau ».

Un partenariat avec le Grand Parc de Miribel-Jonage

Ironie du sort, ce forage de Jonage a été créé en 2017, accompagné d'un partenariat avec le Grand Parc de Miribel-Jonage. Selon la présentation de l'accord, le parc devait recevoir de l'entreprise la somme de 100 000 € par an sur vingt ans. À l'époque, pour l'entreprise dépendant de Suntory Beverage and Food, il s'agissait de pouvoir apposer la mention « eau de source » sur certaines boissons, en l'occurrence les marques Oasis fruits et Pulco Citronnade.

● **Muriel Florin**
avec **Jim Gassmann**

Repères ► Le détail des contrôles

● Chez Orangina, 6 contrôles sur 9 non-conformes

Les services de l'Agence régionale de santé (ARS) ont communiqué, le 15 janvier, les résultats de 450 contrôles de la qualité de l'eau dans la région. Six situations de non-conformité ont été relevées, dont celle de l'eau conditionnée et exploitée par Orangina Suntory à Meyzieu. 9 contrôles aléatoires ont été réalisés sur l'eau de son captage à Jonage, entre le 10 mai et le 12 décembre 2023. Six fois, la norme de 0,1 microgramme/litre était dépassée (plus haut niveau de teneur en Pfas atteint le 1^{er} décembre, 0,1323). Le dernier contrôle, le 12 décembre, a permis de

constater un retour à la norme (0,0804). Le plan d'actions demandé par l'ARS a été présenté le 11 décembre par Orangina Suntory.

● Les autres sites de distribution et production d'eau classés non-conformes

Dans le Rhône, les mises en évidence de non-conformité concernent trois puits ou champs captants exploités par des syndicats intercommunaux pour fournir l'eau aux habitants d'une trentaine de villes, soit 150 000 habitants au sud, à l'est et à l'ouest de Lyon. Le syndicat mixte Rhône Sud, qui exploite le puits de Ternay ; le SIE

Millery Mornant, qui distribue l'eau du champ captant des Charmes à Montagny ; et enfin le SIE Sud-Ouest Lyonnais, qui exploite le puits Les Félines à Vourles. Deux autres sites sont concernés en Ardèche.

● Un seuil de qualité, pas de potabilité

Le seuil de qualité établi à 0,1 microgramme/litre ne signifie pas qu'un risque sanitaire est établi et qu'une restriction de la consommation de l'eau est imposée. Le seuil sanitaire n'est pas établi. L'Union européenne a pour l'instant uniquement fixé ce seuil dit de qualité.

● Des contrôles obligatoires en 2026

En application de la directive européenne sur l'eau, la recherche de Pfas, ces polluants dits éternels, est rendue obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire à partir de janvier 2026. Les analyses dont les résultats ont été communiqués par l'ARS d'Auvergne Rhône-Alpes sont donc une anticipation de cette obligation.

Dans la région, le Sud lyonnais, à proximité de la vallée de la chimie, est particulièrement exposé à cette pollution.

Des arrêtés ont été pris pour mesurer et limiter les rejets des industriels Arkema et Daikin.